

Omni[®]

Algae Preventative 50-10

Algaecide Liquide

Détruit les algues dans l'eau piscine

GARANTIE:

Chlorures de n-alkyl (40% C₁₂, 50% C₁₄, 10% C₁₆)
diméthyl benzyl ammonium . . . 10%

DOMESTIQUE

NO. D'HOMOL. 20073 L.P.A.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: 4 L

Asepsis, Inc.
P.O. Box 55390, S.T.C.
300 Borough Drive
Scarborough, Ontario M1P 4Z7
1-888-797-4444

MODE D'EMPLOI:

- 1.** NE PAS appliquer quand des nageurs se trouvent dans les environs immédiats (un délai de sécurité de 15 minutes est recommandé).
- 2.** Pour les eaux qui ne renferment pas d'algues visibles, la dose initiale sera de 200 ml **Algae Preventative 50-10 Omni**[®] par 10 000 Litres d'eau de piscine.
- 3.** La dose d'entretien hebdomadaire est de 100 ml **Algae Preventative 50-10 Omni** par 10 000 Litres d'eau de piscine.
- 4.** Dans les eaux qui renferment des algues visibles, surchlorer en suivant les instructions sur l'étiquette du produit de surchloration utilisé attendre au moins 24 heures avant d'ajouter la dose d'entretien hebdomadaire.
- 5.** Dans les eaux qui renferment des algues visibles, lorsque la surchloration n'est pas employée, ajouter 500 ml **Algae Preventative 50-10 Omni** par 10 000 Litres d'eau de piscine.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENTANTS. Dangereux s'il est ingéré. Ne pas mélanger à un autre produit chimique. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Porter des gants en caoutchouc lors de la manipulation de ce concentré.

PREMIER SOINS: En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION: Rincer soigneusement le contenant avant de le jeter. Ne pas réutiliser le contenant vide. Envelopper et jeter le contenant vide avec les ordures ménagères. Pour tout renseignements concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.